



**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT  
DE L'AGRICULTURE  
COMMERCIALE EN GUINEE  
(PDACG)**



Crédit N° IDA : 6771-GN et Don N° IDA : D713-GN

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

**Date début : 24/11/2022 ;**

**Date Limite : 09/12/2022**

**Client : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL)  
Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG)**

**Titre : Recrutement d'un cabinet (firme) pour la réalisation des études techniques pour les travaux de réhabilitation de 200 km de routes rurales comprenant 34 km par la méthode de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) dans la préfecture de Kindia.**

**1- Contexte**

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable 2016-2020 (PASANDAD) qui est l'une des stratégies du Gouvernement de la Guinée pour la mise en œuvre du volet relatif à l'Agriculture contenu dans son Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) élaboré et en exécution pour la période de 2016-2020. Le projet vise également à contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN-2018-2025) soutenu par l'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'approche du projet est fondée sur la transformation du secteur agroalimentaire en un secteur agricole commercial compétitif susceptible d'attirer des investissements privés pour développer en Guinée des chaînes de valeur agricoles en vue d'approvisionner les marchés à croissance rapide et créer des emplois et des opportunités économiques. Les principes d'intervention du projet sont essentiellement de : (i) tirer parti des infrastructures de transport existantes le long des corridors Boké-Kamsar et Kindia-Conakry, (ii) concentrer le soutien initial du projet sur les chaînes de valeur à fort potentiel (fonio, fruits, viande et volaille, noix de cajou, etc.) et (iii) répondre, grâce à une flexibilité, aux opportunités d'affaires pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement du projet.

Le PDACG sera financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour un montant de cent (100) millions de dollars US et pour une durée d'exécution de cinq (5) ans. Le projet comporte les cinq (5) principales composantes résumées ci-après :

- Composante n°1 : Amélioration de l'accès aux marchés dans les zones ciblées
- Composante n°2 : Soutien à l'investissement privé
- Composante n°3 : Etablissement d'un environnement propice à l'agriculture commerciale
- Composante n°4 : Intervention d'urgence
- Composante n°5 : Coordination et gestion du projet

Le Projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers une Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) déjà mise en place. L'UCEP travaillera sous l'orientation stratégique d'un Comité Interministériel de Pilotage du Projet (CIP) de haut niveau et, sur le plan opérationnel, sous la supervision d'un Comité de Coordination Technique du Projet (CCTP) qui sera présidé par le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Plusieurs partenaires institutionnels et agences d'exécution participeront également à la mise en œuvre du projet : il s'agira de Ministères, des Agences publiques et des ONG.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1 relative à l'amélioration de l'accès aux marchés dans les zones ciblées, il est prévu au titre de la sous-composante 1.1, la réhabilitation de 800 km de routes rurales et la construction des ponts moyens reliant les principales zones de production agricoles aux principaux corridors. Sur les 800 km, 600 km se trouvent dans les zones ciblées des préfectures de Kindia et de Boké et, les 200km dans d'autres zones pour permettre à des investissements agricoles privés spécifiques d'accéder aux marchés.

Sur les 600 km, 100 km ont été identifiés comme routes prioritaires qui ont fait l'objet de contrat d'études techniques de faisabilité pendant la phase préparatoire dans la Commune Rurale de Mambia- Préfecture de Kindia.

Les infrastructures routières jouent un rôle essentiel et constituent un facteur déterminant pour le développement de l'agriculture. Les études ont démontré que les mauvaises routes entravent l'accès aux zones de production, le mouvement des machines agricoles et des moyens de transport de la production.

En Guinée, près de 80% des routes sont des routes en terre qui sont soumises à des conditions naturelles très défavorables avec une pluviométrie en moyenne de 3 000 mm par an étalée sur six (6) mois. Tandis que les précipitations annuelles moyennes sont d'environ sur Kindia 1853 mm et Boké 2253 mm

Cette situation aggravée d'un entretien irrégulier accentue, la dégradation des routes surtout celles en terre. Ce qui occasionne des coupures de trafics dont le corollaire est l'inaccessibilité des zones de production et par voie de fait l'impossibilité de drainer les produits agricoles comme par exemple l'anacarde et autres.

Dans le cadre du désenclavement des zones de production comme énoncé plus haut, le gouvernement guinéen a bénéficié d'un appui financier du Groupe de la Banque Mondiale (GBM) pour le désenclavement des zones du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDAC G) dans les préfectures de Kindia et de Boké.

Il s'agit de la réalisation des études d'avant-projet sommaire (APS), les études d'avant-projet détaillé (APD) et la Production des DAO de travaux sur des tronçons des routes rurales prioritaires concernées par le projet.

**La présente sollicitation de manifestation d'intérêt a pour objet le recrutement d'un cabinet pour la réalisation des études techniques pour les travaux de réhabilitation de 200 km de routes rurales comprenant 34 km par la méthode de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) dans la préfecture de Kindia.**

## **2- Objectifs et étendue de la mission.**

L'objectif global est de réaliser les études techniques pour la réalisation des infrastructures rurales notamment les routes rurales pour le désenclavement des zones de production dans la Préfecture de Kindia au titre du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDAC G)

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- L'identification et la caractérisation des actions à mener ;
  - La réalisation des études socio- économiques des sites et des zones d'intervention
  - La réalisation des études de bases (topographique, Hydrologique, géotechnique...)
  - La réalisation des Etudes APS (analyse de faisabilité avec des propositions des variantes et le choix d'une variante relève des prérogatives du maître d'ouvrage ou du client) ;
  - La réalisation des études APD
  - L'estimation des coûts des travaux et l'élaboration des DAO
- 
- Il s'agit essentiellement des études techniques **de 200 km de routes rurales à réhabiliter dont 34 km par la technique de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) et la construction des ponts moyens dans les CR de Friguiagbé, de Damakania, de Molota et de Samayah - préfecture de Kindia,**
  - **Deux DAO seront élaborés comprenant un DAO pour la Technique HIMO en plusieurs lots de travaux en raison de la spécificité de cette technique et un DAO pour la technique de réhabilitation mécanisée également en plusieurs lots de travaux.**

## **3- Les principales tâches du Consultant se résument comme suit :**

### **3.1- Etudes de base -études d'Avant- Projet Sommaire (APS) :**

#### **3.1.1- Collecte de la documentation disponible**

Cette activité consistera en l'exploitation des informations bibliographiques, cartographiques, dessins, documents, rapports et études disponibles susceptibles de servir dans le cadre des études de ce projet auprès des structures publiques ou privées.

#### **3.1.1- Collecte des données de terrain**

Il s'agit ici d'organiser une première visite des sites en vue de faire le diagnostic de l'existant et d'identifier les problèmes à résoudre en matière d'infrastructures de transport rural dans la zone du projet en concertations avec les populations bénéficiaires et toute autre structure publique ou privée dont la contribution pourrait conduire au succès du mandat du Consultant et d'atteindre les objectifs du projet.

Certaines des informations recueillies seront reportées sur un **schéma linéaire**.

Le schéma linéaire en question sera divisé en deux (2) parties : **Le schéma itinéraire** qui décrit la situation actuelle de la route et **le schéma d'aménagement** qui comporte les propositions de solutions.

### **3.2- Etudes socio-économiques**

Dans le but de l'étude de faisabilité socio-économique, le Consultant procédera à la collecte et à l'analyse des données, en vue de justifier la rentabilité des pistes et ouvrages ciblés en procédant comme suit :

- **Collecte des données**

Cette partie concerne la collecte et l'analyse des données socio-économiques suivantes : la démographie, la santé, l'éducation, les productions agro-sylvo-pastorales, les marchés, les industries, les infrastructures routières existantes, l'importance du trafic en véhicules légers et poids lourds et les engins motorisés.

- **Evaluation de la rentabilité du projet**

Le consultant définira tous les indicateurs pertinents en justifiant leurs choix en fonction de leur poids dans les secteurs économiques et de la formation du PIB. Le consultant mettra en exergue les méthodes utilisées tout en justifiant leur choix en faisant une l'analyse de couts-avantages.

A travers les indicateurs retenus, le consultant, classera les pistes en fonction de leurs rentabilités socio-économiques.

Pour l'analyse coûts-avantages, le consultant utilisera comme élément de comparaison les éléments suivants : l'excédent de production, l'avantage lié au coût de transport, le tourisme de la zone, l'existence des industries, etc.

Il s'appesantira dans son analyse sur l'impact enregistré par le projet en comparant la situation « sans projet » et celle « avec projet » dans tous les secteurs (agro-sylvo-pastoral, santé, éducation, etc.).

Toutes les zones d'influence seront ensuite cartographiées et constitueront la base du SIG qui agrègera et gèrera toutes les informations recueillies comme décrit ci-après : population et structure démographique, activités économiques (agricoles, artisanales, commerciales, minières, etc) existantes et évaluation de leur importance, revenus moyens et distribution, estimation du taux de pauvreté, Accès fournis par la piste à des marchés, coopératives, magasins de stockage, écoles, centres de santé, services administratifs.

Les risques de réinstallations involontaires physiques ou économiques (acquisitions foncières, destruction de bâtis, de sépultures, de lieux de culte, de cultures pérennes, de cultures annuelles...) que pourraient poser l'aménagement des pistes proposées seront identifiés, localisés et évalués.

Au terme de cette tâche, le Consultant s'engage à produire un rapport socio-économique qui sera structuré comme suit :

a) Une introduction

Elle présentera le contexte du projet, les objectifs, la démarche ou la méthode adoptée et les résultats attendus.

b) Un résumé

Le résumé doit faire ressortir les principaux résultats de l'étude.

### **3.3- Synthèse et rapports d'Avant-Projet Sommaire (APS) :**

Il s'agit pour le Consultant d'élaborer un rapport de synthèse des études préliminaires ou rapport APS qui sera soumis à l'approbation du Client. Ce rapport justifiera les choix faits et établira un coût sommaire des infrastructures à réaliser et une liste descriptive détaillée des activités nécessaires à la conduite de la suite des études.

Ce rapport contiendra toutes les pièces écrites et graphiques (avec des échelles convenables) nécessaires à bonne compréhension du rapport et de son exploitation par le Client.

### **3.4 - Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD)**

Suite à l'approbation du rapport APS par le Client, le Consultant réalisera les études détaillées en exécutant les activités ci-après :

#### **3.4.1- Etudes topographiques :**

Les précisions des mesures sont les suivantes :

#### **Implantation et levé de la polygonale**

La position des sommets des cheminements polygonaux et des bornes sera déterminée de façon à atteindre une tolérance de 20 cm. Elle sera rattachée au système de coordonnées XYZ de la Guinée (repères topographiques de l'Institut Géographique de Guinée – IGN ou au système de coordonnées international UTM WGS84). La polygonale de base et les points complémentaires éventuels seront déterminés par des levés directs (**avec des GPS différentiels et ou des stations totales**).

#### **Levé de la bande d'étude en section courante**

La largeur de la bande d'étude sera :

- a) Limitée par 2 points situés à 50 m minimum par rapport à l'axe de la bande en rase campagne et un levé de détail sera effectué sur une bande de 40 m c'est-à-dire 20 m de part et d'autre de l'axe du tracé ;
  - b) Egale à la distance entre « front du bâti » en zone urbaine et traversées de villages avec levé de tout obstacle et points singuliers situés dans la bande. L'équipe topographique relèvera tous les détails utiles à savoir : arbres  $\Phi > 1\text{m}$ , habitations, etc.) ;
  - c) Les profils en travers équidistants de 50 m en moyenne seront levés selon une densité à adapter à la topographie des lieux, 5 à 10 points par profil en travers (axe, bords droit et gauche de la plateforme, pieds de talus droit et gauche, fil d'eau et crête du fossé latéral, etc.
- **Les données recueillies à travers ces levés topographiques seront traitées avec des logiciels adaptés tel que Piste+, Mensura, Surfer et Auto cad civil 3d, etc. pour préparer les plans nécessaires (fond topo, profils en long et en travers).**

#### **3.2- Etudes géotechniques**

Les besoins en investigation géotechnique seront déterminés au niveau de l'emplacement des grands ouvrages. Des essais d'identifications seront aussi programmés au niveau des zones d'emprunt afin d'analyser l'aptitude des matériaux destinés à la réalisation des pistes. Les essais conduiront également aux investigations requises pour permettre de prendre des décisions quant aux fondations des grands ouvrages. Les implantations des sondages ainsi que leurs côtes (ou profondeur) seront parfaitement repérées et topographiquement rattachées.

Les études porteront sur : les terrains à faibles portances qui sont traversés par les routes ; les études des ressources en matériaux ; les études des sols d'assises des grands ouvrages. Pour chaque ouvrage, les données suivantes seront collectées : caractéristiques du sol de fondation, profondeur et type de fondation, capacité portante, etc.

#### **3.5- Etudes hydrologiques et hydrauliques**

L'étude hydrologique a pour but d'une part d'évaluer les apports en eaux drainées par le bassin versant (ou les débits et niveaux d'eau des cours d'eau alimentant le site) et d'autre

part de déterminer les crues de projet en termes de débit et de niveau en vue du dimensionnement des ouvrages.

L'étude hydrologique comporte une phase de reconnaissance du terrain, de collecte de données et une phase d'interprétation et d'analyse de données. Le consultant réunira toute la documentation nécessaire (cartes IGN, photos aériennes...) et les données pluviométriques. Ensuite le Consultant utilisera les méthodes statistiques pour réaliser les Etudes hydrologiques nécessaires pour déterminer les hauteurs des crues qu'il convertira en débits en utilisant les méthodes d'ORSTOM, de CIEH ou rationnelle. Pour les bassins versants dont la superficie est inférieure à 4 km<sup>2</sup>, c'est la méthode rationnelle qui sera utilisée. Pour les bassins versants dont la superficie est supérieure à 4 km<sup>2</sup>, c'est la méthode ORSTOM ou CIEH qui sera utilisée. Les débits ainsi obtenus seront utilisés pour réaliser les calculs hydrauliques nécessaires pour le dimensionnement des ouvrages. La méthode de la section mouillée sera aussi utilisée par le Consultant pour déterminer les débits des crues de projets à comparer aux trois autres méthodes ci-dessus décrites (ORSTOM, CIEH et rationnelle).

#### **Durant la reconnaissance de terrain, le consultant procédera à :**

- Des enquêtes hydrologiques pour identifier les repères des niveaux historiques des passages des différentes crues ou d'étiage qui seront rattachés lors des levés topographiques ;
- La description physique du bassin versant, son état de couverture ainsi que son utilisation actuelle (zone de forêt, zone cultivée, etc.) ;
- La définition du comportement hydrologique (nature et temps de passage des crues et existence d'un écoulement de base, période d'assèchement...) des bassins versants ;
- La caractérisation des bassins versants (présence de cours d'eau, sinuosité du cours d'eau, sections d'écoulement, pentes, présence d'érosion, transport de sable...) ;

-  
Au terme de cette reconnaissance, le consultant effectuera une interprétation des relevés de terrain et une analyse approfondie des données collectées afin de déterminer les caractéristiques des bassins versants ou le régime du cours d'eau (éventuellement). Il s'agira également d'évaluer les apports, les débits, les niveaux et de déterminer la crue du projet nécessaire au dimensionnement des ouvrages de franchissement et de décharge au niveau des pistes.

Les débits et les hauteurs de crues et d'étiage feront l'objet d'analyse statistique afin de déterminer les fréquences de crue en termes de niveau et débit pour la protection des sites, ainsi que le niveau d'étiage nécessaire au calage des ouvrages.

Afin d'adapter les routes rurales aux effets néfastes du changement climatiques en Guinée, les inondations, le Projet intègre les caractéristiques résistantes au climat. La conception technique le calcul des coûts de la réhabilitation des routes intégreront des systèmes de drainage efficaces le cas échéant (construction des ponceaux nivellement des routes pour empêcher la formation des flaques d'eau ou augmentation de la cambrure des routes pour faciliter le drainage) ou d'autres éléments qui réduisent l'impact des principaux facteurs de risque climatique locaux – fortes précipitations et érosion hydrique- sur la durée de vie de la durabilité des routes.

Un rapport spécifique sera élaboré et annexé au mémoire technique des études.

### **3.6- Rapport d'Avant-Projet Détaillé (APD)**

Les données et les résultats obtenus dans la phase études techniques détaillées et préliminaires permettront, à ce stade de l'étude, de procéder à une première synthèse et de préparer un programme prévisionnel des travaux. Celui-ci sera établi en étroite liaison avec la cellule de supervision mise en place par le Client. Le programme technique d'exécution

décriera l'ensemble des travaux et opérations à entreprendre et sera suffisamment détaillée. On y distingue :

**Le Rapport technique** : comprenant :

- ✓ Un descriptif de l'existant ;
- ✓ Le mémoire descriptif présentant la méthodologie utilisée, les données de base conception, et aussi la description des travaux à exécuter ;
- ✓ Un descriptif de la proposition d'aménagement retenu pour les pistes et pour les ouvrages ;
- ✓ Les résultats obtenus dans les études de topographie, de géotechnique, d'hydrologie et hydrauliques, etc. ;
- ✓ Une description détaillée de la conception des pistes et ouvrages ;
- ✓ La description détaillée des plans d'aménagement des pistes et des ouvrages ;
- ✓ Le listing des coordonnées d'implantation des ouvrages ;
- ✓ Le listing des points-repères avec leurs coordonnées ;
- ✓ L'avant-métré et le devis confidentiel.

**Les Plans** : comprenant

- ✓ Les plans de situation ;
  - ✓ Les plans d'implantations des ouvrages ;
  - ✓ Le tracé en plan des pistes à des échelles convenables ;
  - ✓ Les profils en travers type suivant les sections ;
  - ✓ Les profils en long et en travers courants ;
  - ✓ Les plans d'aménagements des points singuliers ;
  - ✓ Les vues en plans et coupes des ouvrages d'assainissement et de franchissement,
  - ✓ La structure type de chaussée ;
  - ✓ La coupe géologique et la position des sondages pour les grands ouvrages ;
- Tous ces plans seront produits à des échelles convenables.

**Composition des rapports** :

Chaque rapport (provisoire ou final) devra comprendre :

- Le mémoire explicatif (technique) : copie dure et version électronique : WORD 2019 ;
- Les pièces dessinées (copie dure et en version électronique : PDF et AUTOCAD 2004) ;
- Les notes de calculs de dimensionnement des ouvrages et ;
- Les annexes (études de base). Le dossier d'appel d'offre est élaboré à partir du rapport final.

**Le consultant fournira en plus de la version papier des dossiers, la copie électronique des documents sur deux (02) CD ou sur Clé USB pour chaque phase.**

✓ **Estimations chiffrées des travaux** :

Les données collectées seront traitées selon la nomenclature des tâches de constructions de la Guinée.

Il s'agit de traiter les données de façon à ressortir les quantités des travaux ainsi que leur coût à travers des Bordereaux de prix unitaires.

✓ **Préparation des dossiers d'appel d'offres** :

Le consultant élaborera le DAO en vue de l'exécution des travaux à l'entreprise.

Ces DAO seront fournis en dix (10) exemplaires dans leur version provisoire et en cinq (05) exemplaires, avec un reproductible, dans leur version définitive. Lesdits dossiers seront conformes au modèle de DAO types les plus récents utilisés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de la Guinée en matière d'Appel d'Offres International/national pour les travaux (DAO Banque Mondiale). Les DAO devront comporter entre autres :

- Un Avis d'Appel d'Offres International/National (AAOI/AAON) ;
- Les Instructions aux Soumissionnaires (IS) avec ses annexes ;
- Les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des prescriptions Techniques ;
- Le Bordereau descriptif des Prix Unitaires (BPU) ;
- Le Cadre du Bordereau des Prix unitaires ;
- Le sous-détail des prix unitaires ;
- Le Cadre de Devis Estimatif (DE) avec estimation des quantités par nature de travaux ;
- Les différents plans, schémas et rapports qui seront arrêtés ensemble avec l'Administration du projet.

**NB : Dans le DAO le Consultant intégrera tous les aspects environnementaux et sociaux issus des études EIES réalisés par un autre Cabinet recruté par le PDACG. Pour se faire le**

#### **4- Qualification du consultant**

##### **➤ Profils du consultant**

Le Consultant doit faire la preuve d'au moins dix (10) ans d'expériences générales dans le domaine des infrastructures rurales et présenter cinq (5) références d'études similaires (nature, complexité et envergure) à la présente mission, réalisées au cours des cinq (5) dernières années.

##### **➤ Personnel clé**

Le personnel clé du Consultant comprendra :

- Un (01) Ingénieur routier, Chef de mission de formation Travaux Publics, Génie Civil, Génie Rural de niveau Bac + 5 avec un minimum de 10 ans d'expérience dans les études de relevés de dégradation des routes et dans la construction d'ouvrages d'arts et d'assainissement. Et justifiant au moins cinq (5) références d'études similaires (nature, complexité et envergure) à la présente mission dont trois (3) références en tant que chef de mission ;
- Un (1) socio-économiste de niveau (Bac + 5) ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans la réalisation des études socio-économiques dans le domaine des infrastructures rurales et justifiant au moins cinq (5) références d'études similaires (nature, complexité et envergure) à la présente mission ;
- Un (1) ingénieur Génie civil de niveau (Bac +5) ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine des infrastructures rurales et justifiant au moins trois (03) références d'études similaires (nature, complexité et envergure) à la présente mission ;
- Un (1) ingénieur Géotechnicien de niveau (Bac +5) ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine des infrastructures rurales et justifiant au moins trois (03) références d'études similaires (nature, complexité et envergure) à la présente mission ;

- Un (1) ingénieur Topographe de niveau (Bac +5) ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine des infrastructures rurales et d'au moins cinq (5) références d'études similaires (nature, complexité et envergure) à la présente mission ;
- Un (1) ingénieur hydrologue de niveau (Bac +5) ayant au moins cinq (05) ans d'expériences dans le domaine des études des infrastructures rurales et justifiant au moins trois (03) références d'études similaires (nature, complexité et envergure) à la présente mission.

Le Consultant au titre de cette mission travaillera en étroite collaboration avec les spécialistes du PDAC G, de la DNGR, du Bureau Technique du Génie Rural (BTGR) de Kindia, de la Section Préfectorale du Génie Rural (SPGR) de Kindia et le Service Préfectoral du Ministère des Infrastructures de Kindia.

## 5- Dépôt de candidature

Il est porté à l'attention des Consultants (firmes) que les dispositions du paragraphe 73 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et aout 2018 relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un Consultant (firme) sera sélectionné par **la Méthode de Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC)** telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés approuvé en juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et aout 2018).

Les consultants (firmes) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence aux adresses mentionnées ci-dessous **du lundi au jeudi de 9 heures à 16 heures GMT et vendredi de 9 heures à 13 heures GMT.**

**Les manifestations d'intérêt doivent être obligatoirement soumises en ligne sur la plateforme de gestion des appels d'offres du Ministère de l'agriculture et de l'élevage à l'adresse <https://offre.magel.gov.gn> et envoyées par e-mail à [pdacg@magel.gov.gn](mailto:pdacg@magel.gov.gn)/[ousmanebah14@gmail.com](mailto:ousmanebah14@gmail.com) au plus tard le 09 décembre 2022 à 16 H GMT.**

Les consultants intéressés peuvent aussi, en plus de l'enregistrement obligatoire en ligne, déposer une copie physique de leur dossier à l'adresse du projet.

Pour toute information supplémentaire contactez : Unité de Coordination et d'Exécution du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (UCEP/PDACG)  
Immeuble Fella, 5<sup>ème</sup> étage, quartier Cameroun, Commune de Dixinn - Conakry ; République de Guinée, **Téléphone : (+224) 620 02 22 62, E-mail : [pdacg@magel.gov.gn](mailto:pdacg@magel.gov.gn)/[ousmanebah14@gmail.com](mailto:ousmanebah14@gmail.com)**

Fait à Conakry, **le 23 novembre 2022**

Le Coordonnateur par intérim du PDACG

**Ousmane BAH**